

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS**  
**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Mardi 16 Mai 2017 à 21h**

-----

**Présents :** Mr Pascal Lagarrigue – Maire  
Mmes Christiane Labrousse, Stéphanie Roussies, Mrs Maurice Eyzat, Julien Boris  
adjoints  
Mmes Muriel Cazard, Nathalie Brunet, Patricia Lamagat, Sonia Soulhol, Isabelle Tersou  
Mrs Laurent Raffy, Willy Tchaghtchougha

**Excusé représenté :** Mr Daniel Mack par Mr Julien Boris

**Absent :** Mr Firmin Ferrandery

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 avril 2017
- Tarifs de location du foyer rural pour les comités d'entreprises
- Actualités sur les projets (avenue Jean Lurçat, église de Saint-Laurent, extension du réseau d'assainissement de Crayssac, dossiers d'accessibilité et de sécurité des établissements recevant du public)
- Planning des permanences des élus pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017
- Questions diverses

**Secrétaire de séance :** Mme Stéphanie Roussies

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. TARIFS DE LOCATION DU FOYER RURAL POUR LES COMITES D'ENTREPRISES**

Les tarifs de location du foyer rural ont été déterminés par délibération du 25 mars 2015. A ce jour, il n'existe pas de tarifs pour les comités d'entreprises (C.E.).

Suite à la demande croissante de ces comités, Mr le Maire propose de déterminer des tarifs qui seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Tarifs proposés et votés :

	<b>TARIFS POUR 1 JOUR</b>	<b>TARIFS POUR 2 JOURS</b>	<b>+ CONSOMMATION FRAIS EDF</b>
C.E. HORS COMMUNE	200 €	370 €	En fonction de la consommation réelle
C.E. COMMUNE	150 €	270 €	En fonction de la consommation réelle

→ **Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

Mme Muriel Cazard fait remarquer le coût excessif des frais EDF lors des locations ; Mr le Maire indique que la consommation ne peut plus être contestée puisqu'une vérification de la répartition de l'énergie électrique entre les différentes parties du bâtiment a été effectuée par un professionnel.

Par ailleurs elle souligne la nécessité de renouveler le matériel de nettoyage des sols.

### 3. ACTUALITES SUR LES PROJETS

#### - AMENAGEMENT DE L'AVENUE JEAN LURCAT

Mr le Maire explique que suite à plusieurs relances faites auprès du bureau d'études Dejante & Environnement, une première réunion a eu lieu afin de recenser les besoins nécessaires pour aménager cette voie.

La priorité sera donnée à la mise en sécurité de la voie avec des passages piétons et un système pour ralentir les véhicules.

Il propose également d'acquérir la parcelle située sous le mur de l'église pour permettre un aménagement de l'intersection de l'avenue Jean Lurçat avec la rue de Lapascalie, ce qui permettrait de mettre en valeur l'espace cœur de village.

Mme Labrousse informe qu'une grangette empiète sur le domaine public et qu'il sera nécessaire de contacter le propriétaire si le tracé de la voie est modifié.

Les problèmes récurrents d'écoulement des eaux pluviales sur cette voie seront impérativement à prendre en compte.

#### - EGLISE DE ST-LAURENT

Mr le Maire rappelle qu'un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) a été déposé en décembre 2016.

L'Etat et les services du Département n'étant pas d'accord sur l'obligation de prendre un architecte ou non concernant la réfection du drainage et de la sacristie, notre demande de subvention est suspendue.

#### - EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE CRAYSSAC

Le bureau d'études a été relancé plusieurs fois. La commune vient d'avoir la réponse d'un habitant qui refuse de voir le réseau d'assainissement longer la bordure de sa parcelle. De plus, certains propriétaires concernés par ces travaux ne sont plus favorables à leur réalisation. Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet à tous les habitants et que nous puissions envisager sereinement la suite à lui accorder.

#### - DOSSIERS D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Conformément à la réglementation, les dossiers de régularisation administrative des deux églises de notre commune ont du être élaborés pour la mise en accessibilité et en sécurité des deux bâtiments. Mme Labrousse et Mr Eyzat ont été chargés de suivre l'opération ; le rapport de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) obligent la commune à réaliser certains travaux, notamment l'ouverture d'une issue de secours au-delà de 50 places assises, l'acquisition d'extincteurs et d'alarmes et la mise en conformité de l'installation électrique.

#### - OPERATION «PANNEAUX»

Plusieurs voies de la commune sont de nouveau signalées dangereuses :

- la voie du lotissement les Prés de Lascol : un panneau « cédez le passage » devra être mis en place à chaque extrémité,
- la rue de Gary entre l'emplacement des conteneurs poubelle et l'impasse des artisans où le stationnement quasi-permanent de deux fourgons, malgré nos demandes de déplacement, gêne la visibilité des usagers.

#### **4. PLANNING DE PERMANENCES DES ELUS POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017**

Les tableaux des permanences pour les élections législatives sont complétés en fonction des disponibilités de chacun.

A titre informatif, une réunion des futurs candidats sera organisée par :

- Mr Labarthe et Mme Prunet le 17 mai à Figeac
- Mr Dufour et Mme Grin le 17 mai à Lacapelle-Marival

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

- L'Association des Maires et Elus du Lot propose une formation sur le thème des « communes nouvelles » le vendredi 9 juin 2017 de 9h à 12h à Souломès.
- Animations :
  - o Le Festival du cirque organisé par l'association « Les Effilochés » aura lieu les 10 et 11 juin 2017.
  - o Le « Ciné belle étoile 2017 » est reconduit cette année. Le film «Le livre de la jungle» sera projeté le mardi 4 juillet 2017 avec la participation du comité des fêtes qui s'est engagé à organiser cette année encore une soirée grillades avant la projection du film.
- Mr Willy Tchaghtchougha informe que Mr Lebecq lui a demandé d'intervenir auprès de la mairie concernant un litige avec l'une de ses voisines dont les arbres surplombant la voie communale « rue des crêtes » posent un problème d'accès aux gros véhicules de livraison. Mr le Maire précise que Mr Eyzat est déjà intervenu auprès de cette propriétaire dont il avait obtenu un accord verbal, et qu'un courrier lui a déjà été adressé auquel elle n'a pour le moment donné aucune suite.  
Un nouveau courrier rappelant à cette personne son obligation d'élagage lui sera donc adressé.

Fin de séance : 23h10

Vu le Maire,

Pascal LAGARRIGUE